

QUELS SONT LES SERVICES OFFERTS? (SUITE)

Pour les adultes

- Maximiser les capacités auditives de la personne en lien avec le travail (ex. : adaptation du poste de travail);
- Maximiser la communication des personnes malentendantes et de l'entourage par un entraînement à l'utilisation de lecture labiale ou de stratégies de communication.

Pour les partenaires

- Soutenir les partenaires dans leurs interventions et actions auprès des personnes malentendantes.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE SERVICE AU PROGRAMME EN DÉFICIENCE AUDITIVE?

Une demande de service peut être faite par un professionnel de la santé ou par l'utilisateur lui-même. Une évaluation par un médecin ORL ou un professionnel de la santé (audiologiste ou audioprothésiste) est toutefois essentielle à l'étude de la demande de service.

OÙ EST SITUÉ LE PROGRAMME EN DÉFICIENCE AUDITIVE?

Le programme en déficience auditive est régional. L'équipe du CMR se déplace vers certains points de service du CMR.

Programme en déficience auditive et comptoir des aides de suppléance à l'audition

5300, chemin de Chambly, Entrée B
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3N7
Téléphone : 450 676-7447
Sans frais : 1 800 667-4369
ATME : 450 676-9841
Sans frais ATME : 1 866 676-1411
Télécopieur : 450 676-6114

Pour connaître les procédures et les documents requis à une demande de service au CMR, veuillez joindre le **Service accueil-admission-archives** au :

- 450 676-7447 ou 1 800 667-4369 ou ATME 450 676-9841
- admission-AEO.cmr16@ssss.gouv.qc.ca


Pour en savoir davantage, visitez le www.cmrmonteregie.ca

PROGRAMME EN DÉFICIENCE AUDITIVE



Affilié à

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE


Centre
de réadaptation
en déficience
physique

Établissement
agréé par le 

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME EN DÉFICIENCE AUDITIVE?

Le programme en déficience auditive du Centre montréalais de réadaptation (CMR) s'adresse à des personnes de 0-100 ans ayant des incapacités auditives significatives et persistantes.

L'équipe du programme en déficience auditive est constituée de coordonnateurs cliniques, d'audiologistes, d'orthophonistes, de psychologues, d'éducateurs spécialisés et de travailleurs sociaux.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSION?

L'utilisateur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Avoir un rapport d'évaluation réalisé dans les 30 derniers mois par un médecin oto-rhino-laryngologiste (ORL) ou un audiologiste, avec un audiogramme à l'appui;
- Avoir une atteinte auditive significative et persistante dans le temps (unilatérale ou bilatérale);

- Lorsqu'il s'agit d'une personne adulte ayant une déficience auditive depuis plusieurs années, elle doit présenter un changement dans sa situation de vie et fournir un rapport d'un professionnel détaillant le fonctionnement actuel.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'EXCLUSION?

Un usager ayant une problématique d'intolérance aux sons **ET** présentant aussi un trouble du spectre de l'autisme.

QUELS SONT LES SERVICES OFFERTS?

Pour tous :

- Assurer le développement optimal des habiletés auditives et de la communication;
- Évaluer les besoins pour des aides de suppléance à l'audition (ex. : système d'amplification pour la télévision, téléphone amplifié) et entraînement à leur utilisation (si requis);
- Réduire les situations de communication difficiles;
- Assurer l'entraînement à la suite d'un implant cochléaire;

- Faire une évaluation audiolinguistique en cours de suivi afin de suivre l'évolution du fonctionnement auditif et d'assurer un ajustement optimal des prothèses auditives;
- Intervenir auprès des personnes ayant un acouphène ou une intolérance aux sons pour améliorer leur tolérance à des situations auditives difficiles (ex. : dans le bruit);
- Soutenir la personne ou ses proches dans leur ajustement personnel face aux difficultés auditives (ex. : activités de sensibilisation).

Plus spécifiquement pour les jeunes

- Soutenir les parents dans le choix du mode de communication pour leur jeune enfant et les accompagner dans ce choix (ex. : Ateliers LSQ);
- Soutenir l'intégration à la garderie, l'école ou aux activités de loisir;
- Maximiser les capacités auditives de la personne par rapport à ses habitudes de vie liées aux études;
- Assurer l'ajustement du système MF personnel ou utilisé à l'école.